



Telepeage et risques pour consommateur

Par **goofyto8**, le **12/04/2015** à **14:33**

bonjour,

Le telepeage présente t-il un risque pour l'utilisateur du dispositif, dans la mesure où il se trouve en position de faiblesse, pour devoir apporter la preuve qu'on lui aurait facturé des péages en trop ?

Par **moisse**, le **13/04/2015** à **09:41**

Bonjour,

Il y avait bien longtemps...Ouf.

Le télépéage est une technique assimilable à un moyen de paiement différé. Aucune n'offre de garanties parfaites.

Les badges peuvent être imités et le code d'un abonné recopié. C'est certainement une mémoire morte.

Mais selon l'expérience que j'en ai (télépéages, cartes diverses) sur des flottes importantes je n'ai jamais été informé d'anomalies.

C'est pourtant un poste surveillé de très près, comme celui des carburants, dans la gestion des flottes.

Pour répondre à votre question, autant il doit être difficile de contester un seul passage, autant la réitération d'anomalies va inciter le prestataire à examiner la compromission du système.